

AR Prefecture

016-211601380-20250623-DCM_202506_08-DE
Reçu le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 18 - votants : 23 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 23 juin 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/06/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, GOMES DA COSTA, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,
MM. DAVIAUX, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

MM. FREMINET, LABROUSSE, MORIN, MOUHICA, NICOLAS, Mmes BEL, LAINÉ, DIABY

POUVOIRS : De Mme BEL à Mme CHEMINADE
De Mme LAINÉ à Mme VASLIN
De M. MOUHICA à M. SOGUEL
De M. NICOLAS à M. CHAUVAUD
De Mme DIABY à Mme JUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine CHAUVEAU

Délibération : 2025-06-08

Budget – Subvention pour le projet de réaménagement de la rue Nouvelle – modification du plan de financement

Rapporteur : Hélène GINGAST

Par délibération en date du 25/03/2024, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement du projet de réaménagement de la Rue Nouvelle.

Depuis lors, les sources de financement ont évolué (création d'un axe aménagement cyclable au Fonds Vert, précision quant aux dépenses éligibles de certains financeurs...).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

AR Prefecture

016-211601380-20250623-DCM_202506_08-DE
Reçu le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025

A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention,
DECIDE :

- D'APPROUVER le plan de financement exposé ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER Mme le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement, mais également ceux qui pourraient être identifiés ultérieurement.

Pour copie conforme

Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 24 JUIN 2025

Réception du : 24 JUIN 2025

Mise en ligne le : 24 JUIN 2025

Le Maire, Hélène GINGAST



	Cout prévisionnel HT	Part dans le projet (HT)	FLEAC	Grand Angoulême	Département	Etat DETR	Etat Fonds vert Axe cyclable	Total
Maîtrise d'œuvre - phases PRO et suivantes	21 510,00 €	2%	16 132,50 €	- €	- €	- €	5 377,50 €	16 132,50 €
Route départementale - dépenses liées à la chaussée	226 000,00 €	22%	8 750,00 €	- €	217 250,00 €	- €	- €	226 000,00 €
Voie cyclable	161 831,00 €	16%	40 457,75 €	40 457,75 €	- €	- €	80 915,50 €	161 831,00 €
Cheminement piéton	65 460,00 €	6%	32 730,00 €	- €	- €	- €	32 730,00 €	32 730,00 €
Aménagement, paysager et pluvial	537 187,00 €	53%	107 927,30 €	- €	100 000,00 €	329 259,70 €	- €	537 187,00 €
Total en € (HT)	1 011 988,00 €	100 %	205 997,55 €	40 457,75 €	317 250,00 €	329 259,70 €	119 023,00€	1 011 988,00 €
Total en %			20,36%	7,39%	31,70%	32,54%	8,07%	100%
Reste à charge de la Commune (en TTC)	1 214 385,60 €	34%	408 395,15 €					